

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°28/2020

Nomenclature ACTE :
5.7 Intercommunalité

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Nul : 1

Date de la convocation :
3 juillet 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil vingt, le **vendredi 10 juillet** à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, André EMMENDOERFFER, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Christian FOURNET, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

Pouvoir : Mme Aurélie GILBERT à Mme Emilie BERGONHE

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Cheyenne GREAULT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DU
PAYS DE TRONCAIS AU SEIN DU S.I.C.T.O.M. DE CERILLY**

Madame le Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1 alinéa 3 ;

VU les statuts de la communauté de communes du Pays de Tronçais ;

VU la délibération du 12 janvier 2009 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au SICTOM du secteur de Cérilly à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

VU les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly ;

VU la Charte du Pays de Tronçais relative aux modalités d'exercice des compétences transférées à la communauté de communes approuvée le 3 décembre 2012 ;

VU les résultats du scrutin ;

Considérant que les statuts du SICTOM du secteur de Cérilly prévoient que le nombre de membres au comité syndical est porté à 22 pour la communauté de communes (22 titulaires, 22 suppléants) ;

Considérant le souhait de la communauté de communes que ses membres soient le mieux représentés ;

Considérant le renouvellement général des conseils municipaux, les conseils municipaux des communes intégrées au secteur du

SICTOM de Cérilly sont appelés à proposer chacun 2 candidats titulaires et deux candidats suppléants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE

Article unique : de proposer les candidats suivants à la communauté de communes du Pays de Tronçais pour la représenter au sein du SICTOM de Cérilly :

Comme délégués titulaires : M. Nicolas CHEVALLIER
Mme Josette DOURBIAS

Comme délégués suppléants : M. Philippe PERCHE
M. Denis BONNEAU

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 16 juillet 2020

Le Maire,



Stéphanie CUSIN-PANIT